

Premier travail : proposer l'introduction attendue pour ce type d'épreuve.

Deuxième travail : Au brouillon, reprendre la trame du tableau ci-dessous, pour bien répondre aux attentes de l'épreuve.

Troisième travail, penser à rédiger la conclusion.

Quatrième travail, à l'aide du tableau, procéder à la rédaction des deux parties

Tableau bien utile pour la réalisation du travail au brouillon (identique pour les deux parties)

<i>L'idée directrice de ma première partie</i> : elle fait le lien avec la problématique et la première partie de la consigne, elle annonce les sous-parties. (2 ou 3 phrases)	alinéa.	
<i>La première idée que je vais développer</i> = ma première sous-partie.	alinéa.	
<i>Je la justifie par des citations appuyées impérativement par des connaissances</i>	<i>Citations des documents entre guillemets</i>	<i>Connaissances issues des leçons sans paraphrase des citations</i>
<u><i>La mémorisation des plans des cours s'avère très utile pour éviter un hors-sujet et structurer ses idées.</i></u>		
<i>La seconde idée que je vais développer</i> = ma seconde sous-partie.		
<i>Je la justifie par des citations appuyées impérativement par des connaissances</i>		
<i>Réfléchir à la possibilité d'une troisième sous-partie... Elle dépend du sujet traité et des documents proposés</i>		

Consigne : Après avoir présenté les documents vous démontrerez que l'Église souhaite encadrer l'ensemble de la société médiévale qu'elle soit cléricale ou laïque.

### Document n°1 :

Tout fidèle, homme ou femme, doit lui-même confesser loyalement ses péchés à son curé une fois l'an. Il doit accomplir avec soin, dans la mesure de ses moyens, la pénitence qui lui est imposée. Il doit recevoir, pour le moins à Pâques, le sacrement de l'eucharistie [communion]. Sinon, qu'il lui soit interdit d'entrer dans une église de son vivant et qu'il soit privé de sépulture chrétienne après sa mort. Ce décret sera fréquemment publié dans les églises pour que nul ne l'ignore.

Décret du concile de Latran, 1215.

### Document n° 2 :

1. Qu'aucun clerc ne porte les armes.
2. Qu'aucun laïc, simple clerc ou seulement sous-diacre, ne soit élu évêque.
3. Que personne n'achète pour lui-même une prébende<sup>1</sup> ; et si un tiers ou ses parents l'ont fait pour lui, qu'ils la remettent à l'évêque. (...)
4. Que personne n'exige désormais le droit de sépulture<sup>2</sup>.
5. Qu'aucun prêtre, diacre ou sous-diacre (...) ne se lie d'une union de fornication ; sinon, qu'il soit complètement écarté de son canonicat<sup>3</sup>.
6. Qu'il ne soit permis à aucune femme d'habiter dans la maison des clercs. (...)
7. Qu'il ne soit permis à aucun clerc, désormais, d'obtenir deux prébendes dans deux cités, puisqu'il ne peut avoir deux églises attitrées. (...)

Extraits des décrets du concile de Clermont, 1095

1. Revenu lié à une charge ecclésiastique (prêtre, par exemple).
2. Argent versé en échange d'une inhumation chrétienne.
3. Dignité ecclésiastique.

## Une introduction:

- présentation des documents (NADIC)
- problématique
- annonce du plan

## Un développement en deux parties

Chaque partie :

*une idée directrice et*

*deux ou trois idées pour justifier l'idée*

*(connecteur)*

## Une conclusion

*Après avoir présenté les documents, vous démontrerez le rôle prépondérant de l'Église à l'époque médiévale : son rôle auprès des fidèles ( société laïque) et auprès des institutions ecclésiastiques ( le Clergé)*

- **Auteur** : pouvoir exécutif de l'Église = le Pape = Urbain II ( 1095) et Innocent III (Latran, 1215)
- **Idée générale** ..... c'est le sujet ! L'Église souhaite rappeler aux fidèles et à ses serviteurs les obligations et les principes moraux qui s'imposent à tous les chrétiens
- **Contexte** : 1095 // 1215 : C'est le moment où L'Église se voit concurrencer par le pouvoir politique ( affirmations des rois).

- **Auteur** : pouvoir exécutif de l'Eglise = le Pape = Urbain II ( 1095) et Innocent III (Latran, 1215)

# Présenter les documents

- **Nature** : extraits de décret énoncés lors des conciles de Clermont et du Latran
- Décret : texte de loi émanant du pouvoir exécutif ( sans consultation)
- Un concile est un rassemblement d'évêques
- Ces documents leur sont donc **destinés** ( dans un premier temps)

# Annoncer le plan

- Tout d'abord, nous démontrerons le rôle que l'Eglise joue auprès de la société laïque puis, dans une seconde partie, nous traiterons de la volonté de l'Eglise de rétablir une certaine moralité chez les clercs ( personnel religieux)

Problématique :

Comment l'Église tente-t-elle d'encadrer l'ensemble  
de la société médiévale?

<p><b>J'annonce mon idée directrice</b></p>	<p>Elle fait le lien avec la problématique et la première partie du plan</p>		
<p><b>J'annonce mon premier argument</b></p>	<p>En effet, .....</p>		
<p><b>J'associe mon argument à l'aide de citations repérées que j'appuie par des connaissances</b></p>	<p>Citations</p>	<p>connaissances</p>	
<p>1 er argument</p>			
<p><b>J'annonce mon second argument</b></p>			

# 1ère étape : INTRODUCTION = 3 temps

Les documents qui nous sont proposés sont deux extraits de décrets énoncés lors des conciles de Clermont ( 1095) et de Latran (1215). Les décrets sont des décisions prises par un pouvoir exécutif et devant être impérativement appliquées. Ils annoncent les décisions prises par deux Papes Urbain II (1095) et Innocent III (1215) lors de conciles à savoir des rassemblements d'évêques. Ils leur sont donc destinés. Dans ces décrets, l'Eglise souhaite rappeler aux fidèles et à ses serviteurs les obligations et les principes moraux qui s'imposent à tous les chrétiens. Ces décrets s'inscrivent dans un contexte particulier, c'est le moment où l'Église se voit concurrencer par le pouvoir politique ( affirmation des rois).

**Comment l'Eglise tente-t-elle d'encadrer l'ensemble de la société médiévale?**

Tout d'abord, nous traiterons de la volonté de l'Eglise de rétablir une certaine moralité chez les clercs( personnel religieux) puis nous démontrerons le rôle joué par l'Eglise auprès de la société laïque.

Deuxième étape : 1ère partie : idée directrice + développement de deux ou trois arguments ( sous-parties

# l`ere partie :

- À partir du XI siècle, le Pape va entreprendre la réforme grégorienne afin d'améliorer la vie spirituelle et morale des clercs.
- L'Eglise souhaite réformer le Clergé, c'est à dire améliorer son niveau spirituel et moral...
- L'Eglise est au coeur du Clergé qu'elle va réformer
- Le renforcement du pouvoir ecclésiastique se fait par la réforme grégorienne.....:
- L'Eglise souhaite aussi recadrer les membres du Clergé...

- **Idée directrice : alinéa** À partir du XI siècle, le Pape ( Grégoire VII) va entreprendre la réforme grégorienne afin d'améliorer la vie spirituelle et morale des clercs
- **1ère idée petit alinéa : Tout d'abord** , l'Eglise souhaite rappeler aux clercs sa mission première celle d'aider son prochain et lutter contre toutes formes de violence en son sein :« **Qu'aucun clerc ne porte les armes**»
- **2ème idée petit alinéa** :Elle insiste **également** pour que le personnel ecclésiastique fasse preuve de probité ( voeu de pauvreté) : «**Que personne n'exige désormais le droit de sépulture**»; «**Que personne n'achète pour lui-même une prébende** ». L'Eglise rejette la pratique de la SIMONIE, certains clercs vendaient les sacrements aux fidèles.
- **3ème idée petit alinéa:** **Enfin** l'Eglise souhaite rappeler également le voeu de chasteté prononcé par les clercs lors de leur entrée en religion : « **Qu'aucun prêtre, diacre... ne se lie d'une union de fornication, sinon qu'il soit complètement écarté de son**

*L'Eglise ne souhaite pas seulement rétablir la dignité chez ses pairs, elle souhaite guider les fidèles vers leur salut.*

# 2ème partie :

- *Une phrase introductive ( comme d'habitude.....)*
- *L'Eglise va chercher à s'affirmer auprès des seigneurs et de la société*
- *Au Moyen-âge , l'Eglise avait un rôle important dans la société.*
- *À l'époque médiévale, l' Eglise encadre la société en contrôlant sa vie*
- *L'Eglise a un rôle prépondérant dans la société, elle s'immisce dans les différents aspects de la vie quotidienne du croyant...*

- *2ème idée directrice Alinéa : L'Eglise joue un rôle prépondérant dans la société, elle s'immisce dans les différents aspects de la vie quotidienne du peuple ...*

- *Première idée : petit alinéa* **Tout d'abord**, l' Eglise rappelle les principaux rituels auxquels le fidèle doit se soumettre. Le document I fait des références aux sacrements, ce sont les rituels auxquels les croyants doivent se soumettre.

- « Confesser loyalement ses péchés à son curé une fois l'an »

- « recevoir le sacrement de l'eucharistie » ( COMMUNION)

- *Seconde idée: petit alinéa :* **En effet**, le non-respect de ces sacrements, exclu le fidèle de la communauté chrétienne et ne lui garantit pas son salut lors du jugement dernier :

- « qu'il lui soit interdit d'entrer dans une église de son vivant »

- « qu'il lui soit privé de sépulture chrétienne après sa mort »

- *3ème idée: petit alinéa:* **Enfin**, le concile de Latran souhaite informer les curés de l'importance d'un rappel régulier de ces principes auprès des fidèles, ils sont les principaux intermédiaires

# Conclusion

- On a pu constater que l'Église joue un rôle prépondérant dans la société médiévale : elle tente de maintenir sa place dans une société où le pouvoir politique (laïc) tente de reprendre sa place.

*Pour compléter le document, je pense à aborder d'autres points , par exemple, L'Eglise souhaite également encadrer la violence de cette société*

- **Trêve de Dieu : interdictions des combats ...**
- **Paix de Dieu interdictions de violenter, les personnes non armées... Sous peine d'excommunication....**